



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE NEFIACH

Séance du lundi 20 octobre 2025

Membres en exercice : 13 Présents : 7 Votants : 10	Date de la convocation: 13/10/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre à 18 heures 30 Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de: Patrice VILA, le Maire.</i> <u>Présents</u> : Patrice VILA, Nicolas HERNANDEZ, Agnès LABAU, Robert MARIANY, Jérôme ROJAS, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD <u>Représentés</u> : Fabien BENEY par Patrice VILA, Matthieu BOURRET par Agnès LABAU, Monique SOURNIA-TUBAU par Robert MARIANY <u>Excusés</u> : Pauline DANY-PROD'HOMME, Marine MAGNAN, Juan SANCHEZ-LOZANO <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Nicolas HERNANDEZ
---	---

**DE_032_2025 - Objet : COMMANDE DE PLANTS D'ARBRES ET
D'ARBUSTES À LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Monsieur le Maire,

PORTE à la connaissance du Conseil Municipal que le Conseil Départemental par l'intermédiaire de la pépinière départementale, offre un service de qualité pour la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes.

Date de transmission de l'acte: 08/01/2026
Date de reception de l'AR: 08/01/2026

066-216601211-DE_032_2025-DE
A G E D I

RAPPELLE à l'assemblée que la commune a mis en place l'opération "**Création d'îlots de fraîcheur** " avec le Fonds ARBORE EN FRANCE.

PROPOSE de faire une commande de plants d'arbres et d'arbustes à la pépinière départementale afin de préparer la prochaine campagne de création d'îlots de fraîcheur de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président
Et, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

A

PPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de faire une commande de plants d'arbres et d'arbustes pour préparer la prochaine campagne d'embellissement des espaces verts publics de la Commune et pour l'opération "**création d'îlots de fraîcheur**".

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Patrice VILA**

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

Affiché le

Notifié le

Date de transmission de l'acte: 08/01/2026

Date de reception de l'AR: 08/01/2026

066-216601211-DE_032_2025-DE

A G E D I